

Rapport au Conseil communal d'Epalinges de la commission chargée d'étudier le préavis n° 7/2022 - Travaux d'entretien EC/EU - Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°7-2022 s'est réunie le 27 janvier 2022 à 19h30 dans la salle des commissions.

Elle était composée de Mmes Anne-Catherine Doyer, Morgane Carole Bride et de Vânia Luis Francisco (en remplacement de M. Julian Pidoux), MM. Richard Golay, Stéphane Ballamann, Marc Veraguth, Bernard Thonney, et Michael Mäder, président rapporteur. Mme. Maryline Jatton était excusée

La Municipalité était représentée par M. le municipal Roland PERRIN.
Au nom de la Commission, je le remercie pour sa disponibilité et ses réponses détaillées à nos questions.

Objet du préavis

La Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 595'000.-- (cinq cent nonante-cinq mille francs) destiné aux travaux d'entretien et de réfection des collecteurs eaux usées et eaux claires et à la mise en séparatif des collecteurs.

Au préalable de la séance de la commission ad-hoc, le président de la commission des finances, m'a informé sur la décision prise par la CoFin. C'était à l'unanimité que la CoFin acceptait le préavis 07/22 sans remarques particulières, décision transmise aux commissaires présents de la commission ad-hoc.

Présentation et discussions

M. le Municipal Roland Perrin a passé en revue les différents travaux proposés dans le préavis 07/22.

La mise en séparatif des EC et EU répond aux exigences de lois fédérale et cantonale, et du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. En cas de travaux, les privés doivent également faire les adaptations nécessaires afin de répondre aux exigences légales.

Un commissaire questionne M. Perrin, s'il connaissait les pourcentages des tuyaux qui devraient encore être aménagés ? M. Perrin répond qu'il ne peut pas répondre à la question, mais que le service des travaux a calculé qu'à la fin de l'année passée 26 % des collecteurs correspondent aux exigences de mise en séparatif de la CISTEP.

Un commissaire demande si la municipalité avait une stratégie en moyen ou long-terme concernant ces collecteurs, car ce n'est pas de loin la première fois qu'on traite ce sujet. M.Perrin répond qu'on profite des opportunités, comme la réfection de la route de Berne ou autres chantiers. La municipalité prévoit de faire ces travaux bout par bout, mais on essaie de faire des tronçons les plus longs possibles répondant aux exigences de la CISTEP.

La prochaine question se porte sur l'état général de ces tuyaux et les collecteurs dans notre commune. La réponse : Les collecteurs sont majoritairement en bon état, mais ne correspondent pas aux normes. La commune met tout en œuvre afin de prévoir les travaux d'abord là où la réfection semble plus urgente ou justement est une opportunité avec d'autres travaux / aménagement.

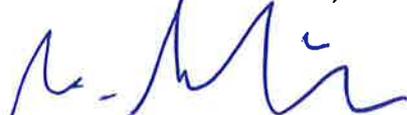
Un commissaire, aimerait savoir pourquoi on utilisera le matériel « PVC » et non un matériel durable comme par exemple le polyéthylène à haute densité « PEHD ». M. Perrin explique qu'il s'agit d'une recommandation cantonale d'utiliser le PVC, car c'est économiquement plus favorable et le matériel tient plus longtemps. La municipalité ne va pas s'opposer à utiliser des matériaux plus durables, mais pour contredire une recommandation cantonale, il faudrait avoir encore plus de précisions sur les différents types de matériels et ses avantages et inconvénients. La question est tout à fait pertinente et intéressante, mais il serait tout à fait intéressant de poser la même question au canton, afin d'avoir des éclaircissements de sa part également.

Les commissaires satisfaits des réponses données par M. Perrin, la commission passe au vote.

Vote

La Commission décide à l'unanimité d'accepter le préavis 07/22 et recommande au Conseil communal de faire de même.

(Fin de la séance : 20h38)



Epalinges, le 7 février 2022

Michael Mäder